



## CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du  
30 octobre 2023, 20h15

### SALLE DE COMMUNE

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 14 juin 2023
4. Election d'un membre à la Commission de gestion
5. Préavis N° 03 / 2023, relatif à l'arrêté d'imposition 2024
6. Communications municipales
7. Communications du Président
8. Présentation de l'avancement du Plan d'affectations communal (PACom, anciennement PGA) par le bureau d'architectes AWA (Agence Wenker Architectures Sàrl)
9. Divers

#### APPEL, ORDRE DU JOUR

##### Appel

**01 M. Gebhard, Président**, ouvre la séance à l'heure, en saluant l'assemblée. L'ordre du jour joint à la convocation n'appelle pas de modification, ni de complément, il sera suivi tel que présenté. La secrétaire procède ensuite à l'appel : 18 membres sont présents et 7 excusés. La secrétaire a omis d'appeler et envoyer la convocation à **M. Haldemann**, assermenté le 14 juin dernier, et s'en excuse.

**M. le Président** demande à l'assemblée d'observer 1 minute de silence en la mémoire de **M. Jaunin**.

#### ADMISSIONS, DEMISSIONS

##### Etat

**02 M. le Président** annonce la démission de Mme Peracaula qui est membre de la Commission d'urbanisme. Dès lors, l'assemblée est forte de 25 Conseillères et Conseillers, 18 sont là pour délibérer ce soir. Le quorum est atteint, la majorité sera de 10 voix.

#### PROCES-VERBAL du 14 juin 2023

##### Procès-verbal

**03** Le procès-verbal est adopté à main levée avec 2 abstentions.

## ELECTION

### Commission de gestion

04 **M. le Président** informe qu'il est nécessaire de remplacer M. Jaunin. De ce fait, **M. Haldemann** se propose comme candidat, ce dernier est élu par applaudissements.

### Commission d'urbanisme

05 **M. Schopfer**, Syndic, prend la parole et explique que cette commission sera mise à contribution les 6 prochains mois avec le PACom. **M. le Président** demande si un membre est intéressé à remplacer Mme Peracaula. **Mme Lux-Gerber** se propose et est élue par applaudissements.

## PREAVIS N° 03 / 2023, ARRETE D'IMPOSITION 2024

### Arrêté d'imposition 2024

06 **M. Maclean** informe que le rapport a été élaboré avec **M. S. Paquier**, suppléant, **M. Pittet** s'étant excusé. **M. Maclean** fait une lecture complète du rapport de la Commission de gestion. La Commission propose à l'assemblée d'adopter le préavis tel que présenté par la Municipalité. **M. le Syndic** explique que le budget 2024 est en cours d'élaboration, les séances des conseils intercommunaux ont lieu ces temps et que la Commission de gestion est convoquée le 13 novembre prochain. Concernant l'arrêté d'imposition, il ajoute que le coefficient d'imposition est maintenu à 56%. **M. le Président** demande à la Municipalité si des projections sur la nouvelle péréquation ont été faites. **M. le Syndic** répond que la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) n'est pas encore en vigueur. Il ajoute qu'elle a été adoptée par la majorité des communes, l'ADCV et l'UCV. En l'absence de question ou de remarque, **M. le Président** passe au vote, le préavis est accepté à l'unanimité. Il remercie ensuite la Municipalité et la Commission de gestion pour leur travail.

## COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### Yves Schopfer

07 **M. le Syndic** informe que **Mme Conus**, secrétaire, a donné sa démission pour la fin du mois de novembre. Une annonce paraîtra ce vendredi dans la Journal de Morges. Si quelqu'un d'entre vous est intéressé, ou dans votre entourage, prière de le contacter directement.

La Municipalité a décidé de participer au projet **1 enfant 1 arbre** pour les enfants de 0 à 16 ans et par la suite que les nouvelles naissances. Actuellement, la commune compte 32 enfants. D'ici la fin de l'année, 50 arbres seront plantés autour du refuge. L'idée est, qu'une plaquette avec le prénom et l'année de naissance de l'enfant, soit posée sur chaque arbre. Les parents concernés recevront un courrier afin d'inscrire leur enfant. La date retenue est le 27 avril 2024 au refuge dès 10h et suivi par un repas. Le garde-forestier sera également présent. Si besoin vous pourrez profiter de lui poser vos questions.

**Le Sentier de la Morges** est terminé, l'inauguration est repoussée au vendredi 3 mai 2024 ; en journée pour les écoles et dès 17h pour la partie officielle.

Les travaux pour les abris bus débuteront le 13 novembre prochain. Le retard est dû au canton qui demandait de respecter les bordures selon la LHand (bordures creuses qui valent 4 fois plus chers) mais la commune n'ayant demandé aucune subvention, ces bordures ne sont pas exigibles. De plus, la demande de mise à l'enquête est restée en stand-by au canton. Résultat : la mise à l'enquête n'est pas nécessaire et la Municipalité a commandé les abris et souhaite qu'ils soient posés avant Noël. Il ajoute que, selon la demande de la Commission de gestion, des verres anticollisions pour les oiseaux ont été commandés pour une plus-value de CHF 5'300.

**M. le Syndic** évoque un ras-le-bol de la Municipalité face au manque de professionnalisme des entreprises mandatées. Il demande à l'assemblée d'être consciente qu'il est difficile actuellement de collaborer avec les entreprises. Elles ne suivent pas correctement le déroulement des travaux, il faut continuellement les relancer et certaines en oublie même de budgéter certains coûts.

Concernant le recours sur la péréquation, le Tribunal Fédéral a donné une décision favorable. A ce jour, le canton n'a pas eu de discussion avec les 13 communes qui ont fait recours depuis le début. Il demande à l'assemblée de maintenir la confidentialité à ce sujet.

---

**David Spycher**

**08 M. le Municipal** explique que deux comptages ont été établis pendant la phase test de circulation, le 1er en mars et l'autre en juin. Ceux-ci démontrent une baisse de 30% du trafic, ainsi qu'une diminution de 8km/h. Toutefois, un certain nombre d'automobilistes ne respectent pas la signalisation. De ce fait, **M. le Syndic** a rappelé l'adjudant Blaser de la gendarmerie afin de faire plus de contrôles. **M. Spycher, Municipal**, ajoute que les usagers utilisent le tracé des GPS, la modification des tracés prend du temps et les sociétés privées n'indiquent pas les phases tests. Des mesures de bruit ont été établies aux abords de Pierrafuz mais les résultats ne sont pas encore connus. Une demande de prolongation de la phase test a été faite au canton. **Mme Lux-Gerber** trouve que la visibilité est difficile vers la ferme de la famille Pittet et le Pont de la Morges et demande si quelque chose sera fait dans ce sens. **M. le Municipal** répond que pour la phase test il manque effectivement des zones d'évitement et en cas de réalisation du projet définitif plus de zones seront prévues. **M. B. Schopfer** constate que la police devrait faire des contrôles aux heures de pointes entre 06h30 et 08h00. **M. Nyffenegger** demande quelles sont les chances que la prolongation soit acceptée par le canton. **M. le Syndic** répond que le canton attend le rapport de la société Transitec et ensuite une mise à l'enquête sera nécessaire. **M. le Président** remercie la Municipalité et la commune d'Echichens pour les démarches.

---

**François Menzel**

**09** Concernant le projet de biodiversité des Essercles, il explique que l'étude menée par la HES-SO démontre la faisabilité du projet. La Municipalité s'est approchée des propriétaires qui ont accepté que la turbine soit implantée sur leur terrain. Une demande de droit de turbiner l'eau a été faite par la Maison de la rivière au canton, en cours.

<b>COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>
------------------------------------

**Claude-Alain Gebhard**

**10** n'a pas de sujet en particulier.

## PRESENTATION de l'avancement du PACom (anciennement PGA)

### Présentation PACom par M. Wenker

11 **M. le Syndic** présente **M. Wenker** du bureau AWA (Agence Wenker Architecture Sàrl) et **Mme Benitez**, avocate du bureau Kellerhals Carrard. La démarche est de présenter l'avancement du PACom à l'assemblée. Le préavis de 2015 a été largement dépassé et le but est de proposer un nouveau préavis le 27 novembre prochain. La Commission de gestion et d'urbanisme sont convoquées le 13 novembre en présence de **M. Wenker**.

**M. Wenker** prend la parole et présente l'avancée du PACom. Cette présentation PowerPoint sera remise avec la convocation du 27 novembre prochain.

**M. Garcia**, Municipal, remercie **M. Wenker** pour ce travail. Ce dossier, débuté en 2015, lui a été transmis par son prédécesseur, M. J. Stoudmann. Il est difficile de s'y retrouver car le canton modifie les fiches explicatives. Beaucoup de temps de travail et d'argent ont déjà été investis, le préavis est dépassé de CHF 23'000. Trois possibilités se présentent ; de faire ce que le canton veut et de ne rien changer ; de ne pas réviser le PACom et le canton le fera pour la commune ; de décider d'investir pour démontrer qu'il y a une plus-value pour la commune et le canton. **M. le Municipal** ajoute que ce préavis est important et que le Conseil décidera si continuer et défendre les intérêts de la commune auprès du canton.

**M. le Syndic** ajoute que la zone à bâtir communale est d'utilité publique et serait en continuité du bâtiment communal existant. Cela permettrait de maintenir le parking actuel et les moloks.

**M. le Président** demande, en sachant que le canton modifie sans cesse le règlement, s'il est possible de récupérer une partie de l'argent investi. La réponse de **Mme Benitez** est non cela n'est pas possible. **M. Wenker** ajoute qu'il n'y a plus de crédit pour les subventions.

**M. Haldemann** demande lorsqu'un plan est établi pour 15 ans, cela est pour étendre le nombre d'habitants ou au contraire le limiter. **M. Garcia**, Municipal, répond que la commune (moins de 200 habitants) a le droit à 15 habitants supplémentaires et qu'il n'y aura pas plus de parcelles constructibles mais qu'il faut améliorer l'existant. **M. le Syndic** ajoute que l'aboutissement n'est pas de s'agrandir, ni de se densifier, cela n'est pas la volonté de la Municipalité.

**M. V. Denis** explique que le but n'est pas d'être imposé par le canton. Il faut décider si simplement changer la date sur le plan ou de se battre un minimum pour ce que les municipalités ont fait jusqu'à maintenant et conserver une autonomie communale.

**Mme Breton** demande ce que la commune prévoit sur la parcelle d'utilité publique. **M. le Syndic** répond que pour l'instant la Municipalité n'a rien prévu. **M. Wenker** ajoute que ce plan permettrait plusieurs éventualités et de répondre ainsi aux besoins communaux. L'objectif du PACom est de garantir la faisabilité.

**Mme Lux-Gerber** demande confirmation que la grange est actuellement en surface agricole et après elle serait en zone à bâtir. **M. le Syndic** répond qu'en déplaçant la zone à bâtir sur la grange, il sera ensuite possible de modifier la grange selon les droits de zone à bâtir.

**M. le Président** remercie **M. Wenker** pour sa présentation et demande à ce que les membres reçoivent ce document avec la prochaine convocation afin de se positionner sur le préavis.

## DIVERS

### M. Jean-Pierre Lardet

- 13 aimerait revenir sur les **abris bus**. Etant un utilisateur régulier des transports publics, il apprécie cette décision. En revanche, il interroge sur la qualité des matériaux en sachant que les abris bus scolaires sont souvent vandalisés. **M. le Syndic** répond que ces abris bus seront d'une autre qualité, plus solides et d'une autre conception. **M. Spycher, Municipal**, ajoute que la loi routière oblige la pose de cloisons transparentes pour une meilleure visibilité.

### M. Christian Perret-Gentil

- 14 demande de mettre à jour la liste des membres du Conseil général sur le site interne. La secrétaire répond que le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais.

**M. le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 22h10. Il invite chacun à rester pour partager un verre.

Claude-Alain Gebhard Président



Sophie Conus secrétaire